

UNITE FACULTATIVE

ENGAGEMENT CITOYEN

➤ **POUR QUI ?**

Cette unité facultative s'adresse à tous les élèves qui préparent un baccalauréat technologique ou professionnel.

L'inscription se fait, sur la base du volontariat, en classe de 1^{ère} ; Tle, BTS 1

➤ **OBJECTIFS**

- Valoriser l'engagement citoyen des élèves dans le cadre de la vie scolaire, de la vie sociale, dans ou en dehors de l'établissement.
- Acquérir de la méthode et de l'autonomie
- S'impliquer dans une dynamique collaborative et collective

➤ **L'ENGAGEMENT CITOYEN**

L'engagement citoyen dépasse l'implication ponctuelle dans un projet, une activité ou une cause et s'inscrit dans une démarche d'engagement concrète. Il repose sur des valeurs fortes de respect des droits individuels et collectifs en cohérence avec les valeurs de la République et permet le développement d'actions au bénéfice d'autrui et/ou de l'environnement.

La simple adhésion ou une participation occasionnelle aux activités d'une association ou d'une structure ne peuvent donc être considérées comme un engagement citoyen suffisant pour présenter l'option facultative « engagement citoyen ».

➤ **QUELLE STRUCTURE PARTENAIRE POUR S'INSCRIRE DANS L'OPTION**

- L'établissement de formation de l'apprenant en qualité de représentant des élèves dans les instances, de membre du bureau de l'ALESA, de responsable d'un club...,
- Une structure publique (pompiers volontaires par exemple),
- Une association ou structure dont les activités couvrent le domaine philanthropique ou social ou sanitaire ou éducatif ou scientifique ou culturel ou concernant le cadre de vie, l'environnement, la solidarité internationale, la pratique sportive, la défense des sites et monuments.

Les élèves s'engagent à poursuivre leur engagement citoyen tout au long de l'année.

Le choix par l'élève de l'activité qu'il souhaite valoriser et la structure dans laquelle il va être acteur devra être communiqué à la Direction du lycée.

L'inscription définitive de cette option à l'examen sera prononcée par le lycée.

➤ EXAMEN ET EVALUATION

L'option est évaluée en fin d'année de terminale et donne lieu à une note au baccalauréat.

L'évaluation se fait en CCF. Elle porte sur l'engagement citoyen d'un apprenant de l'enseignement agricole dans le cadre d'activités bénévoles ou de volontariat qu'il est amené à conduire dans le cadre de sa vie sociale.

L'évaluation de l'épreuve facultative « Engagement Citoyen » comprend deux parties :

- La 1^{ère} partie se déroule au sein de la structure où l'apprenant est engagé et évalue la capacité à **s'impliquer dans une dynamique collective et collaborative** (grille critériée nationale servant de support d'évaluation)
- La 2^{ème} partie se déroule dans l'établissement de formation et permet d'évaluer la capacité à **réaliser une activité d'utilité sociale**.

Elle prend la forme d'un entretien d'explicitation portant sur l'expérience d'engagement citoyen vécue (valorisation par le candidat des acquis de son expérience).

L'épreuve comporte :

- une présentation orale par le candidat (10 minutes). Cette présentation orale prend appui sur un support réalisé par le candidat.
- un entretien avec le jury (10 minutes).